



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

PROGRAMME FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE NACELLE R386 1B et 3B

Durée : 2 jours / 14 heures

Lieu : MAGNIS FORMATION Lyon 7e/Chassieu

Objectifs :

- Prendre conscience de la gravité des risques d'accident par chute de hauteur.
- Savoir manœuvrer une nacelle selon les règles de sécurité afin d'obtenir son autorisation de conduite nacelle R386 1B et 3B.

Public visé :

Tout public utilisant une plate-forme élévatrice mobile de personnes dans son métier.

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum, être apte physiquement (certificat médecine du travail).

Méthode pédagogique :

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.
- Livret de formation, support technique animateur / rétroprojecteur.

Points abordés :

Théorie :

- Recommandation R386, textes et procédures Législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
Equipements obligatoires pour le conducteur d'engins
Responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident Règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur voie publique
- Responsabilités du conducteur d'engins
- Vérification journalière et périodique du matériel
- Prise de poste et fin de poste
- Gestes à retenir
- Balisage
- Conditions météo
- Technologie



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

Pratique :

- Prise de poste et fin de poste
- Balisage
- Déplacement
- Manœuvre

EXAMEN AUTORISATION DE CONDUITE DE NACELLE

Evaluation et validation :

- Evaluation des connaissances réalisées à la fin de chaque module.
- Evaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles.
- Après avis favorable, attestation donnée en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.
- Autorisation de conduite préremplie pour l'employeur.